

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **28 mars 2013**

Délibération n° 2013-3843

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrats de plan 2011-2014 avec les Offices publics de l'habitat (OPH) communautaires - Dotation à verser en 2013

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 mars 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : vendredi 29 mars 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mmes Guillemot, Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Kabalo, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, MM. Lévêque, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabat, Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Barral (pouvoir à M. Vincent), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Assi (pouvoir à M. Buffet), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), M. Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bocquet (pouvoir à M. Geourjon), Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B.), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Gillet), Lambert (pouvoir à M. Longueval), Mme Levy (pouvoir à M. Augoyard), M. Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palaja, MM. Pilon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas, Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, Bolliet, Llung, Louis, Muet, Nissanian, Touraine.

Conseil de communauté du 28 mars 2013**Délibération n° 2013-3843**

commission principale : urbanisme

objet : **Contrats de plan 2011-2014 avec les Offices publics de l'habitat (OPH) communautaires - Dotation à verser en 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les 3 Offices publics de l'habitat communautaires (OPHC) que sont Grand Lyon habitat, Villeurbanne est habitat, et Porte des Alpes habitat sont, en tant que maîtres d'ouvrage HLM de la Communauté urbaine de Lyon, des outils privilégiés pour la mise en œuvre de la politique communautaire en matière d'habitat et de développement social urbain.

Par délibération n° 2011-2541 du 17 octobre 2011, le Conseil de communauté a approuvé :

- le contrat de plan 2011-2014 signé le 14 décembre 2011 avec les OPHC Grand Lyon habitat, Villeurbanne est habitat et Porte des Alpes habitat fixant les engagements réciproques des parties,

- l'attribution d'une dotation financière d'un montant global de 23 M€ au profit des ces OPHC pour soutenir le développement de leur production de logements neufs ainsi que la réhabilitation thermique du parc de logements existants, versée selon les modalités suivantes :

- . pour un montant de 2 875 000 € en 2011,
- . pour un montant de 5 750 000 € en 2012, 2013, 2014,
- . pour un montant de 2 875 000 € en 2015.

L'engagement des OPHC sur la période 2011-2014 se décline en :

- une production neuve de 716 logements par an en catégorie prêt locatif à usage social (PLUS) et prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) avec prise en compte des résidences sociales (3 chambres équivalent à 1 unité logement) :

- . Grand Lyon habitat (GLH) : 450 logements/an,
- . Villeurbanne est habitat (VEH) : 150 logements/an,
- . Porte des Alpes habitat (PAH) : 116 logements/an,

- une amélioration de la performance énergétique des logements existants se situant en classes E, F ou G du point de vue du diagnostic de performance énergétique (DPE) pour les ramener en classe C au minimum.

Le versement de la dotation financière s'effectue en 2 fois :

- le premier acompte annuel, d'un montant égal à 50 % du montant de la dotation prévisionnelle au titre de l'année considérée, intervient dans le mois suivant l'approbation du budget de la Communauté urbaine,

- le solde est versé dans le mois suivant la tenue d'un comité d'évaluation qui fixe son montant en fonction des objectifs réellement atteints par l'OPHC au cours de l'exercice. Son montant ne peut pas excéder 50 % du montant de la dotation prévisionnelle au titre de l'année considérée.

Les résultats de l'année 2011

Le comité d'évaluation mis en place, dans le cadre du contrat de plan, a pris connaissance de l'activité de chacun des 3 offices en matière de développement de l'offre et de réhabilitation thermique.

- *Pour Grand Lyon habitat (comité d'évaluation du 22 octobre 2012)*

- . nombre de logements neufs (PLUS + PAI) = 637 sur un objectif de 450,
- . nombre de logements réhabilités = 177 sur un objectif de 444.

- *Pour Villeurbanne est habitat (comité d'évaluation du 13 novembre 2012)*

- . nombre de logements neufs (PLUS + PLAI) = 264 sur un objectif de 150,
- . nombre de logements réhabilités = 364 sur un objectif de 321.

- *Pour Porte des Alpes habitat (comité d'évaluation du 19 novembre 2012)*

- . nombre de logements neufs (PLUS + PLAI) = 150 sur un objectif de 116,
- . nombre de logements réhabilités = 300 sur un objectif de 117.

Le montant de la dotation versée en 2012 a été ajusté sur la base des résultats 2011.

Le montant de la dotation à verser en 2013 sera ajusté également sur la base des résultats 2012 des OPHC.

Les crédits correspondants aux sommes prévisionnelles à verser en 2013 au titre de la dotation financière ont été inscrits au budget primitif 2013 du budget principal approuvé par le Conseil de communauté du 14 janvier 2013.

Il est proposé au Conseil d'autoriser la dépense de fonctionnement correspondant aux sommes à verser en 2013 au titre de la dotation financière ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise la dépense de fonctionnement correspondant aux sommes prévisionnelles à verser en 2013 au titre de la dotation financière, soit 3,5 M€ à l'Office public de l'habitat communautaire (OPHC) Grand Lyon habitat, 1,525 M€ à l'OPHC Villeurbanne est habitat et 0,725 M€ à l'OPHC Porte des Alpes habitat.

2° - Les crédits correspondants sont inscrits, pour un montant de 5 750 000 €, au budget principal - exercice 2013 - section de fonctionnement - compte 657 38 - fonction 72 - opération n° 0P14O0118.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mars 2013.